

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DJS 99** Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation de la 45e édition du Paris Grand Slam les 9 et 10 février 2019.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo, et disciplines associées (N°17605 / 2019\_05466), 21-25, avenue de la Porte de Châtillon (14e), pour l'organisation de la 45e édition du Paris Grand Slam qui s'est tenue les 9 et 10 février 2019 à l'AccorHotels Arena POPB (12e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260005, nature 933-657481 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**